



### Calendrier

Dates Activités Lieu horaire Accessibilité

#### Mars 2009

**Mardi 04.03** Exposé par J.M Dufreney salle polyvalente 20 h  
Le tabellion mode de recherche  
Projets pour 150ème anniversaire  
du rattachement de la Savoie à la France

Mercredi 05.03 Cours Informatique par S. Michel local 17 h 30  
Excel - perfectionnement sur bases de données

Mercredi 12.03 travail de relevé par D. Marcellin local 17 h 30

Mercredi 19.03 Cours paléo par J.M Dufreney local 17 h 30

Mercredi 26.03 Permanence rencontre local 17 h 30  
Comité de rédaction du flash infos

**Samedi 29.03** Assemblée Générale salle polyvalente à 10 h  
12 h apéritif - 12 h 30 repas

#### Avril 2009

Mercredi 01.04 Cours Informatique par S. Michel local 17 h 30  
Excel - perfectionnement sur bases de données

**Mardi 07.04** Exposé par Pierre Geneletti Salle Polyvalente 20 h  
Les faux monnayeurs en Maurienne au 18ème siècle

Mercredi 08.04 Travail de relevé par D. Marcellin local 17 h 30

Mercredi 15.04 Cours paléo par J.M Dufreney local 17 h 30  
lecture actes

Mercredi 29.04 Permanence rencontre local 17 h 30  
et réunion de travail

#### Réunion mercredi 4 février - Cours informatique



Dans le cadre des cours EXCEL, perfectionnement sur les bases de données, devant des « élèves » attentifs, le « prof » Michel relie ses notes

### ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 28 mars - 10 heures  
Salle polyvalente de Villargondran (1er étage)

12 h 30 repas au Capucin Gourmand  
(à 5 minutes ...à pieds) de la salle polyvalente)  
Participation 20 € par personne

Pour des raisons d'organisation veuillez vous faire inscrire  
pour le repas auprès de:

J.M Dufreney : jean-marc.dufreney@laposte.net 04 79 64 34 95

Ou Jo Duc: duc-joseph@wanadoo.fr 04 79 59 80 83

Avant le 24 mars - Merci de votre compréhension

Mardi 3 février 2009 Salle polyvalente

### L'utilisation du latin en généalogie

par P. Blazy

#### J'en perds mon latin !



Expression désabusée que bien des généalogistes confrontés aux registres paroissiaux des XVII, XVIII et XIX èmes siècles ont dû employer souvent, parce que, d'abord, ces registres sont rédigés en latin, et ensuite parce que ce latin n'a rien d'académique, du moins au regard du latin « classique ».

Le mercredi 4 février, une séance d'approche de ces actes en latin était organisée à la salle polyvalente de Villargondran et Pierre Blazy « s'y colait » pour faire profiter les adhérents de Maurienne Généalogie de sa modeste expérience issue de six ans d'études classiques mais bien lointaines.

Il n'est pas question, en une séance de deux heures, même si elle se prolonge au-delà du raisonnable, d'assurer une initiation complète à la langue latine. Le but était de familiariser les généalogistes avec certaines pratiques, certaines habitudes voire certains défauts des rédacteurs des actes et de donner, en quelque sorte, des outils aux néophytes.

Tout d'abord, il convient de préciser que les actes qui nous sont proposés sont des actes religieux et non des actes d'état civil. On nous parle de baptêmes, mariages et sépulture et non de naissances

ces, mariage et décès. C'est un détail mais qui peut avoir son importance si on recherche la précision systématique dans les dates. La rédaction des actes (outre l'écriture plus ou moins lisible du scribe) peut revêtir des formes multiples, de la forme la plus lapidaire – un nom et une date pour les sépultures de l'épidémie de peste de 1630 - jusqu'au véritable roman-fleuve pour certains actes concernant des personnalités où sont cités le ban et l'arrière ban de la famille. D'une manière générale, au moins pour le XVII<sup>ème</sup> et le XVIII<sup>ème</sup> siècle, les actes sont assez succincts. Dans les actes de baptême sont cités le baptisé, bien sûr, son père (nom et prénom, parfois filiation), le prénom de sa mère (rarement son nom, sauf lorsqu'elle fait partie d'une grande famille), les noms et prénoms des parrains et marraine. Les actes de mariage présentent les mêmes lacunes et il n'est pas rare que la mariée ne soit désignée que par son prénom, mais par contre les témoins sont dans la plupart des cas scrupuleusement identifiés. A noter également que des registres paroissiaux servent parfois de support aux gazettes et que l'on peut y trouver des relations de visites pastorales, d'évènements graves (avalanches, incendies, torrents de boue, foudre) etc....dernière précision : il n'y a dans la rédaction ni ponctuation, ni accentuation, ni majuscules.

La latin est une langue à déclinaisons, comme aujourd'hui l'allemand ou le russe. Pratique barbare pour nous français, la déclinaison a au moins le mérite de donner au premier coup d'œil la fonction du mot déterminée par sa forme. C'est on ne peut plus pratique pour déterminer l'origine, la filiation et qui fait ou a fait quoi. Certes, le vocabulaire reste une barrière redoutable, mais on s'aperçoit vite que les actes peuvent être déchiffrés en connaissant quelques dizaines de mots.

De même, quelques verbes suffisent pour se retrouver dans les arcanes des actes étant donné que ce sont toujours les mêmes (à peine une dizaine) qui reviennent, et toujours ou à peu près aux mêmes temps : participe et passé simple : natus, baptisatus, junctis, mortuus, sepultus, baptisavi.

L'architecture –ou l'absence d'architecture- de la phrase latine classique (la forme n'a pas d'importance, le verbe est souvent rejeté en fin de phrase) a été scrupuleusement reprise par les scribes du latin médiéval ou « bas latin », ce qui a tendance à dérouter les puristes de la construction que nous sommes avec notre langue moderne. L'absence de ponctuation peut donner lieu à des phrases de 20 à 30 lignes où il est souvent difficile de se retrouver. Dans un premier temps, il y aura donc lieu, pour les néophytes, de se cantonner à l'essentiel des actes.

Les baptêmes interviennent le jour même de la naissance ou au pire le lendemain, étant assurés, en cas de « imminente periculo morte » -danger de mort imminente pour le nouveau-né- par une personne présente, le plus souvent l' « obstetrica » ou sage femme. Le verbe baptisare est employé au passé simple – baptisavi-, auquel cas il est suivi d'un accusatif (complément d'objet) ou au participe passé –baptisatus est- où il s'applique au datif (cas « destination »). Les parents du baptisé sont identifiés au génitif (cas origine). Plusieurs ascendants (x fils de y fils de z) sont tous au génitif.

En cas de naissance le veille du jour du baptême, le mot « heri », assorti de la précision « mane, le matin », « meridie, le midi », « vespere, le soir » ou « nocte, la nuit » signifie « hier », pridie avant-hier, hodie aujourd'hui et cras demain, indique le moment de la naissance (natus est), de même que « hora » suivi d'un nombre qui indique l'heure.



Les mariages sont célébrés n'importe quel jour, et parfois, en période de gros travaux des champs, à des heures curieuses (6 heures du matin !). L'époux est clairement identifié, les témoins également, mais il n'est pas rare de n'avoir que le prénom de l'épouse. Par contre, dans la plupart des cas, on signale les degrés de consanguinité ainsi que les dispenses et il est fait mention des publications de bans (proclamations). De même le curé indique qu'il n'y a pas d'obstacle au mariage (impedimenta). Dans le « codex matrimonium » (registre des mariages) les époux « juncti sunt » (sont unis) « ab sacro vinculo matrimonio » (par les liens sacrés du mariage).

Si les actes de décès peuvent être, suivant les circonstances, des plus succincts ou pléthoriques, ils tournent autour de deux ou trois verbes : obiit (de ob ire, partir au loin) defungere (defunctus est, est décédé), mortuus est (est mort). La date est indiquée de la même façon que pour les naissances, assortie le plus souvent de l'âge du défunt (aetatis suo anno decima septa : à l'âge de dix sept ans). Certains actes, relatifs à l'épidémie de peste de 1630 portent la précision « morbo contagioso », maladie contagieuse ou « morbo epidemia » maladie épidémique. Enfin, de nombreux actes sont complétés par des précisions religieuses : Sacramentis sanctissimi munitus (muni des saints sacrements), animam creatorum reddidit (rendit son âme à dieu), sacri olei unctioni roborata (réconfortée par l'onction des saintes huiles).

Ces divers actes, s'ils constituent la base des renseignements nécessaires à l'élaboration d'une généalogie, apportent aussi des compléments d'information sur les parentés par la désignation des divers membres d'une parentèle. Un mot suffit pour identifier le rang d'un oncle, d'une tante, d'un cousin ou d'une cousine. L'avantage de ce système est évident.

La mesure du temps présente surtout des difficultés de vocabulaire qui peuvent être aplanies par la connaissance des nombres exprimés en lettres et des noms de mois. Pour le reste, une date en latin est la même qu'en français, jour, mois, an. On trouve souvent des dates en chiffres, rarement des entorses au canevas ci-dessus. Comme dit plus haut, il y aura lieu d'être vigilant aux notions de « heri », hier, « hodie », aujourd'hui, « mane », matin, « meridie », le midi, « vespere », le soir, « nocte », la nuit. Heri et hodie donnent la date exacte de la naissance ou du décès alors que les actes concernent des cérémonies religieuses qui n'ont pas obligatoirement lieu le jour de l'événement.

Les nombres présentent les mêmes difficultés de vocabulaire que la mesure du temps, et seul un travail personnel de familiarisation avec les désignations latines peuvent permettre de venir à bout des nombres qui ne sont employés dans les actes que pour les dates ou pour les âges.



doute par la rareté des supports d'écriture, l'abréviation de bon nombre de termes peut poser problème, d'autant qu'à part de rares exemples (mots surlignés), il n'y a pas de systématique. Chacun abrège ce qu'il veut pour gagner soit du temps, soit de l'espace, sans aucune règle. On peut même se demander si certains scribes n'auraient pas inventé la sténo avant la lettre!

Les rédacteurs des actes, en bons ecclésiastiques, parlent de paroisses et non de communes. Il faudra s'en souvenir, certaines désignations pouvant prêter à confusion.

Il conviendra enfin de se souvenir que sans être extrêmement difficile à notre niveau, le latin, langue morte mais langue mère de la nôtre est tout de même assez ardu pour qu'on l'aborde avec respect et prudence. Se précipiter, c'est aller au devant d'erreurs certaines de personnes, de dates ou même d'événements et de lieux. Soyons donc patients et nous verrons que notre pratique du latin bien que modeste, nous permettra de « généalogiser » au mieux de nos espérances.

**N.B :** Si vous « calez » sur un acte, si un texte vous pose trop de problèmes, il sera toujours possible de le soumettre à Maurienne Généalogie où il se trouvera bien quelqu'un pour vous dépanner !

P. Blazy

## 4<sup>ème</sup> FORUM Rhône Alpes de GENEALOGIE en 2010

Déléguées par le CEGRA lors de sa dernière Assemblée Générale, les trois associations savoyardes (**AREDES** Association de Recherche et d'Entraide pour la Documentation § les Etudes Savoyardes) **C.G.S** (Centre Généalogique de Savoie) et **M.G** (Maurienne Généalogie) auront la charge d'organiser à l'automne 2010 le 4<sup>ème</sup> forum de généalogie Rhône Alpes.

Ces trois associations ont déjà eu l'occasion durant ces derniers mois de rechercher une ville susceptible d'accueillir cette importante manifestation qui plus est, se situe dans le cadre du 150<sup>ème</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie à la France.

La ville de Chambéry à qui l'AREDES avait présenté ce projet a bien voulu nous recevoir pour une présentation plus en détail de cette manifestation.

C'est ainsi que le 19 février 11 h à la mairie de Chambéry, l'AREDES représentée par son Président Dubrulle et Mme Townley, le CGS et son Président Yacinthe, et M.G et son Président Dufrenoy accompagné de Jo Duc, furent accueillis avec beaucoup de bienveillance par l'adjoint à la culture M. Ruffier.

Une présentation globale du CEGRA et de ce forum fut exposé à M. l'adjoint : aperçu de cette manifestation grand public qui a lieu tous les deux ans dans une ville de Rhône-Alpes, nombre et diver-

sités des exposants, associations de généalogie et professionnelles, nombre de visiteurs espérés, et retombées culturelles et commerciales pour la ville, etc . . . .

Nous avons évoqué la nécessité d'avoir une grande salle 700 à 800 m<sup>2</sup> pour accueillir stands et visiteurs, une ou plusieurs salles annexes plus petites pour conférences ou réunions. Voir également pour une éventuelle possibilité de restauration.

Cette première approche a semble -t-il- été bien accueillie, et à l'issue de cet entretien nous nous sommes séparés avec des premiers objectifs à préparer pour une prochaine rencontre. Sur le plan administratif, la mairie désire n'avoir qu'un seul interlocuteur représentant les 3 associations, avoir un budget prévisionnel, ainsi qu'une liste de nos besoins. Etc..

Monsieur Ruffier adjoint prendra contact avec le responsable des salles pour connaître les disponibilités et la (ou les ) date (s) à retenir. En principe septembre 2010, et présentera une ébauche de notre projet à la municipalité de Chambéry.

De notre côté, nous devons prendre certaines décisions chacun dans nos associations respectives, afin de déléguer, mandater un Président pour coordonner cette organisation, faire un montage « bureaucratique » pour déléguer des responsables sans oublier le nerf de la guerre, les finances, et une comptabilité spécifique à ce forum etc..

Nous nous sommes séparés, confiants, avec l'impression d'avoir dans un premier temps été bien accueillis, et l'espoir de voir ce projet accepté. Nous avons déjà élaboré des bases de travail, il nous reste maintenant le plus dur à faire : se mettre au travail, et communiquer notre enthousiasme à nos adhérents.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancée de ce « chantier » qui devrait dès maintenant mobiliser toutes les bonnes volontés des généalogistes savoyards.

Jo Duc

### REUNION DE BUREAU

Vendredi 13 mars - Local de Villargondran 17 h 45

#### Ordre du jour :

- Règlement intérieur
- Projet Maurienne recensement 1858
- Organisation du Forum régional 2010
- Numérisation et convention Archives Départementales
- Préparation assemblée générale et renouvellement bureau
- Divers (groupe discussion, site internet, investissements, relevés,

## Groupe de discussion M.G

### Qu'est-ce qu'un groupe de discussion sur internet ?

C'est un endroit où l'on peut se rencontrer pour apporter ou échanger des informations, poser des questions et donner des réponses, se tenir au courant du sujet qui nous intéresse, en l'occurrence, la généalogie. Plus généralement, favoriser la communication entre sociétaires de Maurienne Généalogie auxquels ce service est réservé.

Chaque membre reçoit par courriel les messages de tous les membres. Libre à chacun ensuite d'y apporter ou non une remarque ou un complément, s'il s'agit d'une information, d'une réponse s'il s'agit d'une question. Cela fonctionne un peu (pour les questions) comme une bouteille à la mer. D'ailleurs la plupart du temps, on ne donne pas de réponse. A tout moment, il est possible de se

## DEPOUILLEMENT: RELEVÉ DU TRAVAIL A EFFECTUER AU 01 02 2009

Aiguebelle	Nais	La Chambre	Nais	St Andre	Nais
Aiguebelle	Mariages	La Chambre	Deces	St Andre	Deces
Aiguebelle	Deces	La Chapelle	Nais	St Etienne de Cuines	Deces
Aiton	Nais	La Chapelle	Deces	St Georges d'Hurti	Nais
Aiton	Deces	Lanslebourg	Nais	St Georges d'Hurti	Nais
Albane	Deces	Lanslebourg	Deces	St Jean de Mnne	Deces
Albiez le Jeune	Nais	Le Freney	Nais	St Julien de Mnne	Nais
Albiez le Jeune	Deces	Le Freney	Deces	St Julien de Mnne	Deces
Avrieux	Deces	Le Freney	Mariages	St Leger	Deces
Bessans	Nais	Les Chavannes	Deces	St Martin S/La Cham	Nais
Bessans	Deces	Montaimont	Deces	St Remi de Menne	Nais
Bonvillaret	Nais	Randens	Nais	St Remi de Menne	mariages
Bonvillaret	Deces	Randens	Deces	St Remi de Menne	Deces
Epiere	Deces	St Alban des Villards	Nais	Termignon	Deces
Fourneaux	Nais	St Alban des Villards	Deces	Villargondran	Deces
Fourneaux	Deces	St Alban d'Hurtieres	Deces		

désinscrire de liste afin de ne plus recevoir ce courrier. Attention, vous n'êtes pas inscrits automatiquement, vous devez en faire la demande auprès de [jean-marc.dufreney@laposte.net](mailto:jean-marc.dufreney@laposte.net)

A titre d'exemple, pour ceux qui auraient peur d'être submergé de messages, il s'en est échangé une grosse centaine en 2008, soit un tous les trois jours environ.

### Petit code de déontologie à l'usage des utilisateurs du groupe :

➤ S'en tenir à des sujets liés à la généalogie ou à l'histoire.

Rester courtois et poli dans ses échanges.

➤ Ne pas échanger plus de 3 ou 4 messages sur le même sujet. Au delà, il est préférable de communiquer sur sa messagerie privée avec son interlocuteur, afin de ne pas importuner les membres non concernés par la discussion.

Eviter de poser des questions dont la réponse se trouve sur Généabank. Utilisez plutôt vos points pour cela à la place de ceux des autres.

J M Dufreney

## Recensement de 1848 ou 1858

Pour le 150<sup>ème</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie à la France, donc pour 2010, Maurienne Généalogie envisage de faire le recensement des communes de Maurienne à cette époque, soit 1848 ou 1858 selon les communes.

Si vous disposez d'un peu de temps, de bonne volonté, et si vous êtes domicilié près d'un village de Maurienne, vous pouvez dans le cadre de cette œuvre collective faire un relevé soit manuel ou numérique (photos) d'une ou plusieurs communes.

Si vous êtes volontaire, merci de prendre contact soit avec JM Dufreney [jean-marc.dufreney@laposte.net](mailto:jean-marc.dufreney@laposte.net) ou Jo Duc [duc-joseph@wanadoo.fr](mailto:duc-joseph@wanadoo.fr) qui vous indiqueront la marche à suivre pour ce petit travail.

Jo Duc

## Mise à jour

Modifier ou ajouter adresse ou e-mail

### Mme ALISON Martine

24 rue de Dunkerque 06110 Le Cannet  
[alison.martine@gmail.com](mailto:alison.martine@gmail.com)

### M. CHAPPEL Yves

La Fresquière 04340 Moelans Revel  
[yves.chappel@gmail.com](mailto:yves.chappel@gmail.com)

### M. MONTAZ Bernard

7, avenue d'Aléry 74000 Annecy  
[bernardmontaz@orange.fr](mailto:bernardmontaz@orange.fr)

### M. SANDRE Robert

339 Impasse du chalet 73230 St Alban en Leysse  
[robert.sandre@orange.fr](mailto:robert.sandre@orange.fr)

## Savez vous que

La loi du 26 bumaire an IX de la République dispose que « toute femme désirant s'habiller en homme (donc en pantalon) doit se présenter à la Préfecture de police pour en obtenir l'autorisation, et celle-ci ne peut être donnée qu'au vu d'un certificat d'un officier de santé ». Cette loi n'ayant jamais été abrogée, elle est toujours en vigueur et le port du pantalon est toujours interdit aux femmes.

### *Derrière Rappel à Cotation*

Envoi du flash infos par la poste : 25 € - par internet : 20 €  
(couple: 35 ou 30 €)

Abonnement revue « Généalogie § Histoire » du CEGRA 14 €

P.S: ce flash est le dernier qui sera envoyé à ceux qui n'auront pas réglé leur cotation fin mars